

## Santionner durement

Michèle Alliot-Marie, notre ministre de l'Intérieur a annoncé sa volonté de "sanctionner plus durement" le trafic de point de permis. "Il faut cesser de tricher avec la loi et d'échanger ces points de permis" notamment sur Internet a-t-elle déclarée. D'ici la fin de l'année, un amendement à la Loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure sera déposé.

Elle veut que ce type de fraude soit punie "plus sévèrement" en évoquant à cet égard une amende de 45.000 euros et une peine "pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement".

Ce trafic est devenue une pratique de plus en plus courante et rien n'est mis en place pour retrouver les fraudeurs. Un simple durcissement de la loi ne changera rien tant que l'on ne se donne pas les moyens de retrouver les fraudeurs.